

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *de la Commune en argent Cinquante francs, en bled trois Sacs provenant d'Abbergement lui appartenant, du jadis Château de Lausanne quatre Sacs, deux sont petits de vin à la fave Nationale & deux sont petits de la Commune provenant de fèves, Plus un morcel de terrain d'environ deux pourtoise, mal situé derrière les murs de la Ville.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - On des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisse communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - On d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il y a dans la ville de Lutry, une Maternelle Regence qui est celle des petites filles. Des 3 ans 1/2 & au dessus. Elle est desservie par une Regente. C'est actuellement la p^{re} Bastian de Lutry, âgée de 43 ans. par mariée. Elle a été établie le 1^{er} Mars 1798. Elle n'avait auparavant domestique. On enseigne dans cette école les premiers éléments de la lecture & quand les enfants sont un peu avancés, on les mène à la grande école des filles. Il y a actuellement 30 enfants. Cette école dure toute l'année, 7 heures le matin & autant le soir. Elle est moins fréquentée en été qu'en hiver. Les Regentes ont été établies jusqu'ici par le Conseil de Lutry, de concert avec les Paroissiens. Il y a une chambre au Collège pour cette école, & logement pour la Regente. La pension de la Regente est payée par la Poursu Communale de Lutry. Elle consiste en 120 L de dix bat. & 4 bat par enfant non assisté.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Lutry.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Une Ville.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Lutry.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Lutry.

d. District

de Lavaux.

e. Canton

Leman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Chatelard, hameau.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

vingt Minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Sept du Chatelard, et quatre vingts de la Ville.

Première Regence de
la Ville de Lutry qui est
celle des garçons.

N. S.

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Savuit, Corsier, Paudex, Villette.*

b. Leurs distances réciproques. *Environ demy lieue des uns aux autres.*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *À prier Dieu, lire, écrire, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Musique.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année, elle dure 11 heures avant et 11. après midi en hiver, et 3 heures avant & 3 après, en été.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le catéchisme d'Otterval, le Recueil de Passag. les Psaumes, les Cantiques, l'abrégé de Géographie.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observer? *Le peu qu'il y en a, le Régent les observe consciencieusement.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *huit heures en hiver, et six en été, outre les Leçons particulières.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les Garçons au nombre de passé quatrevingt ne forment qu'une classe, mais ils sont rangés chacun suivant sa capacité.*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Les Conseils, conjointement avec les Pasteurs & de quelle manière? de Lutry, ensuite d'un Examen public.*

b. D'où est-il? *de Lutry*

c. Son nom *Jean Jacq Cordey*

d. Son âge. *(3) Né en Novembre 1755.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *deux enfans.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis le 23 Mars 1771.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Régent à Savuit 1771. à Whillerens 1778. à Lutry pour les filles 1778. et actuellement pour les Garçons dès 1782.*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? *de conduire le chant des Psaumes à l'Eglise le vendredi en hiver, et faire la Lecture le Dimanche et jours de Fêtes, alternativement avec son collègue, et deux seuls chargés des susdites fonctions.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *En hiver presque tous de Garçons point de filles.*
b. En été, } *En été les trois quarts de filles.*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Quatre baches par chaque enfant qui n'est pas assisté de la Bourse des Pauvres.*

15°. Bâtiment de l'école. *Le 2^e étage du Collège qui consiste en une chambre & cabinet outre la chambre pour l'école.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Vieux.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Une Chambre dans le susdit Collège.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune de Lutry*

